

Les sœurs de charité et la bataille de la laïcisation des dispensaires à Lille, 1882-1902

Soumis par Sylvia EVRARD
01-01-2007

Les sœurs de Charité et la bataille de la laïcisation des dispensaires à Lille (1882-1902) La politique de santé publique a reposé, de la seconde moitié du XIXe siècle à 1945 sur la valorisation de l'hygiénisme, les campagnes de vaccination et la lutte contre les fléaux sociaux. La création des dispensaires fait partie intégrante de cette politique ; ils étaient souvent animés par les religieuses recherchées notamment pour leurs vertus morales. Elles prodiguaient les soins, les conseils, réconfortaient les populations démunies et répartissaient les denrées de première nécessité. A la fin du XIXe, la politique anticléricale de plus en plus virulente des républicains soucieux de consolider le régime, remet en cause cet équilibre. Mais la politique de laïcisation des dispensaires, comme celle des hôpitaux, fut inégale en France. Elle ne fut pas l'objet, comme pour l'école, d'une loi. L'application de cette volonté politique fut donc très variable selon les villes et selon l'activité congréganiste. Les congrégations religieuses n'ont pas échappé à la bataille de la laïcité. Aux côtés des sœurs Augustines et des sœurs de l'Enfant Jésus desservant les hôpitaux figurent les sœurs de Saint-Vincent de Paul appelées aussi sœurs de Charité présentes dans les dispensaires. Un rapport de force triangulaire est opéré entre le conseil municipal lillois, assez favorable à la laïcisation, les bureaux de bienfaisance, moins favorable mais soumis au conseil municipal pour des raisons budgétaires et la commission administrative des hospices (appuyée par le préfet) soucieuse de conserver les sœurs hospitalières. Si ces dernières furent dans l'ensemble épargnées, les sœurs de Saint Vincent de Paul oeuvrant dans les dispensaires, subirent de violentes attaques. Quelles en sont les raisons ? Quel fut le bilan de la politique anticléricale pour les dispensaires lillois ? Un combat violemment débattu au conseil municipal et au bureau de bienfaisance A la fin du XIXe, la capitale des Flandres est une poudrière au cœur de la bataille de la laïcité. La gauche républicaine, anticléricale, s'y renforce (en 1896, Gustave Delory devient le premier maire socialiste de France). Dans le même temps, Lille est aussi une ville fervente, qui devient évêché en 1913 ; il s'agit de l'unique ville française disposant d'une faculté libre de médecine (depuis 1876-1877). Les raisons politiques La municipalité a des attaches républicaines depuis la fin du second Empire. Au maire radical Géry Legrand (de 1881 à 1896) succèdent les majorats de Gustave Delory (maire socialiste allié aux radicaux de 1896 à 1904 puis de 1919 à 1925) entrecoupés par le mandat d'Edouard Delesalle (rassemblant plusieurs courants politiques)[1]. L'anticléricisme est un « credo » politique constant, mais variable en intensité, durant toute la période. La phase « Delory-Debierre » fut la plus hostile aux congrégations d'autant que le radical Debierre était premier adjoint à la mairie et administrateur des hospices. Le docteur Charles Debierre, professeur d'anatomie, médecin brillant, vénérable de la loge « La Lumière du Nord » durant plus de trente années, fut en première ligne dans la lutte anticléricale[2]. Le maire Gustave Delory[3], figure emblématique de la gauche républicaine lilloise, reste très réservé sur la question de la laïcisation des établissements hospitaliers ou de charité. Très anticléric (il fait fermer 16 écoles en 1903), il est aussi opposé à la cause maçonnique et ne soutient pas Charles Debierre dans tous ses combats[4]. A Lille, l'alliance du trône et de l'autel est encore vivace même si à la fin du XIXe siècle, le rapprochement voulu par Léon XIII, de l'Eglise et de la République, devient peu à peu une réalité. La question de la laïcisation fut aussi débattue par les administrateurs du bureau de bienfaisance. Cette instance, officiellement créée en 1796 est dépendante des efforts consentis par les municipalités. A l'instar de la commission administrative des hospices, le bureau de bienfaisance est présidé par le maire de la ville[5]. Lille compte en 1900, hormis le bureau central, six dispensaires publics secourant entre 4000 et 6000 personnes chacun (en tout plus de 35 000 personnes)[6]. Lille, en matière de subsides accordés aux personnes les plus démunies, figure en bonne place parmi les grandes villes françaises après Paris, Lyon et Rouen (un cas exceptionnel de solidarité communale avec son fameux système imité dans toute la France). Le réseau privé n'est pas absent : deux dispensaires privés, gratuits, dépendent de la faculté catholique de médecine. Il s'agit du dispensaire Saint Camille ouvert aux hommes et du dispensaire Saint Raphaël, destiné à l'accueil des femmes. La volonté de laïcisation anime une partie des membres du conseil municipal, à partir des années 1882. L'objectif est surtout politique. L'inspecteur Toussaint, au cours d'une réunion de la commission scolaire, reconnaît que « La plus grande force des cléricaux, c'est le bureau de bienfaisance. (Il s'agit de) Ils donnent des pains dans les classes et font croire aux pauvres que si leurs enfants ne vont pas dans les écoles congréganistes, on leur retirera tout secours »[7]. Pour d'autres membres de la commission administrative, il est reproché aux religieuses une « attache cléricale ultramontaine ». M. Vaillant rappelle dans la séance du 13 octobre 1899, que le conseil a été élu avec un programme qui promettait la laïcisation complète de tous les dispensaires de Lille. Les conseillers municipaux vont oeuvrer pour faire laïciser les dispensaires gérés par la commission administrative du bureau de bienfaisance dont ils se méfient. Cette commission est, en effet, peu enthousiaste à cette idée. Le conseil municipal « peut avoir pas confiance dans les membres nommés par la préfecture : nous savons qu'il y a trois membres qui sont opposés à cette mesure. Ces membres n'ont pas été nommés par nous. Une ville comme Lille doit être maîtresse de son bureau de bienfaisance »[8]. C'est la toute-puissance échevinale séculaire qui est ici revendiquée. La voix du préfet se fait cependant régulièrement entendre pour rappeler que le bureau de bienfaisance « a une existence propre et indépendante de la ville et a seul qualité pour apprécier les modifications qui pourraient être apportées au règlement intérieur »[9]. La commission administrative du bureau de bienfaisance vivant des subsides du conseil municipal, dùt néanmoins se ranger, non sans difficulté, aux recommandations dudit conseil. La commission s'est exprimée sur sa volonté de faire aboutir le projet de laïcisation, tout en reconnaissant les grands mérites des religieuses, présentées comme de véritables gardiennes des valeurs républicaines. Les raisons économiques et éthiques Un autre argument en faveur de la laïcisation des dispensaires est l'ordre économique. Le coût de fonctionnement

du bureau de bienfaisance, se bornant à des distributions, ne pourrait que diminuer. Les laïcs ne feraient pas &oeil;uvre de philanthropie, de consolation et de moralisation. Car, les besoins sont immenses et il faut « parer au plus pressé » afin de prévenir toute révolte : « Dans une ville comme Lille, où il y a 30 000 indigents, on n’a pas en moyenne (pour chacun d’eux) un sou par jour à dépenser pour secours médicaux, secours en pain, vêtement, logement et argent, (afin) d’arriver à les soulager, les calmer, les rendre patients, résignés, dociles, presque contents dans leur misère »[10]. Autre exemple, les pharmacies des dispensaires sont tenues par des religieuses « qui n’y entendent rien » d’après le médecin du bureau de bienfaisance. « Que demain un accident se produise et qu’il y ait mort d’une personne, à qui intentera-t-on une action judiciaire ? » Ce médecin calcule, de plus, que trois religieuses à 600 francs chacune coûtent plus cher qu’un pharmacien diplômé aidé par un interne (1200 francs et 300 francs)[11]. Cet argument économique est remis en question lors du calcul du surcoût entraîné par la laïcisation en 1898. Le dernier motif justifiant la politique du conseil municipal est d’ordre moral et philosophique. Certains membres, sans être anti-congréganistes, refusent les prébendes et trouvent immoral le fait que les religieuses tirent un certain profit de l’argent destiné aux pauvres pour leur propre subsistance. Conscient des réticences du bureau de bienfaisance et craignant une démission en bloc de cette administration charitable, le conseil municipal entreprend « de ne pas procéder brusquement, il faut agir avec prudence, laïciser les dispensaires successivement et non simultanément ». La réponse des administrateurs du bureau de bienfaisance Les premières mesures Les administrateurs ont donc timidement suivi la voie tracée par la municipalité. Le bureau obtient, du fait de son vote, un subside mensuel de 2 francs par enfant français inscrit, indigent, allant aux écoles de la ville, âgé de 11 à 13 ans (principalement). Pour autant, le bureau de bienfaisance ne laïcise pas un dispensaire complet en une fois. Il se contente de dédoubler le dispensaire de Wazemmes pour n’en laïciser qu’une moitié. M. Marsillon, au conseil municipal du 21 décembre 1883 parle alors de « tour d’escobarderie » et d’« acte de jésuitisme » ». La laïcisation d’un deuxième dispensaire est cependant programmée pour 1884 et un troisième pour 1885. En 1898, sur les six dispensaires de la ville, on en est toujours à trois laïcisés : Wazemmes, Esquermes et Saint-Sauveur[12]. Ils secourent moins de la moitié de la population indigente[13]. Le surcoût de 140 000 francs entraîné par la laïcisation des trois dispensaires en est l’explication. Le rapport de M. Beaurepaire au conseil municipal du 18 novembre 1898 est sans appel : « La laïcisation intégrale des dispensaires n’est donc pas possible quant à présent ». Cependant, en 1902, mettant en application les directives de la loi sur les associations, les forces de l’ordre chassent les Religieux Camilliens qui tiennent le dispensaire privé Saint Camille et la première école d’infirmiers lilloise. Ceux-ci trouvent refuge en Belgique[14]. L’appui du préfet Le préfet joua un rôle majeur dans le maintien des s&oeil;urs hospitalières. Louis Vincent, souvent qualifié par ses détracteurs de « taciturne », « grand brun à l’œil dur et à la barbe noire et en pointe » est nommé préfet du Nord le 26 septembre 1899. Juriste de formation, redoutable tacticien, il lui est reproché de jouer « vis-à-vis des élus de la démocratie un double jeu qui brouillait les cartes d’une façon continue [15] ». Sa politique, volontairement confuse, mêle à la fois une apparence de rigueur et des intentions protectrices. Très rapidement, il désoriente les forces de gauche, en reconduisant dans leurs fonctions, M. Haquet, républicain anticlérical au poste d’administrateur du bureau de bienfaisance et M. Houdoy, conservateur, alors administrateur des hospices (qui avait précipité le départ de son prédécesseur)[16]. Les réactions de la presse ne se firent pas attendre : « Pendant que le ministère de défense républicaine s’efforce de mâter à Paris les tentatives nationalistes et cléricales, un certain nombre de préfets continuent en province, tout comme au temps de M. Méline, à mettre leur influence préfectorale au service des cléricaux et des ralliés. Parmi ceux qui nous sont signalés comme détenant le record de cette politique, nous trouvons le préfet d’un des plus importants départements de France, M. Vincent, préfet du Nord. Cet étrange fonctionnaire, à peine débarqué dans le pays, n’a eu d’autre souci que de se ménager les bonnes grâces de la réaction en conservant à celle-ci tous les emplois, toutes les fonctions, toutes les délégations dont l’avait comblé M. Laurenceau, le préfet de M. Méline. Dans les commissions de recensement électoral, dans les commissions des hospices et des bureaux de bienfaisance, dans les délégations cantonales, M. Vincent a conservé aux cléricaux lors du renouvellement annuel, toutes leurs fonctions, et il leur a en outre confié les postes vacants. (…) Il a réélu délégués cantonaux, chargés de la surveillance des écoles laïques, un tas de gaillards hauts cotés dans les sacristies et dont les enfants fréquentent les écoles congréganistes, jésuites, Mère de Dieu, Sainte Union, etc. A Roubaix, c’est M. Motte, le député cléricale, qui inspire les actes de M. Vincent. A Lille, le préfet se prépare paraît-il, à compléter l’administration des hospices par la nomination d’un M. Houdoy, dont la voix est nécessaire pour conserver à la faculté catholique la clinique d’un des principaux hôpitaux de la ville (…). C’est de la folie réactionnaire pure et il est impossible que pareils actes soient continués. Poursuivre les Assomptionnistes à Paris et aider leurs amis en province c’est une comédie indigne du gouvernement »[17]. Le contexte social Les particularités de la population lilloise durant cette période justifient aussi, à elles seules, les besoins immenses en personnel voué à l’entre aide et à l’écoute. La vie dramatique de bon nombre de Lillois et de Lilloises fut d’ailleurs souvent dénoncée[18]. La densité de la population du Nord, 328 habitants au km² (plus de 1000 dans la région lilloise), figure parmi les plus fortes densités mondiales. Les statistiques sanitaires[19] analysées dans les ouvrages de Pierre Pierrard et Félix-Paul Codaccioni[20] permettent de se rendre compte de la situation de détresse dans laquelle vivaient, en particulier, les habitants du quartier Saint-Sauveur, où naquit Gustave Delory. Quelques chiffres suffisent à mesurer l’ampleur de la misère : un espace de 2400 m² de courettes « infâmes, véritables écuries d’Augias ». En 1849, près de la moitié (42%) de la population du quartier Saint-Sauveur est inscrite sur les registres d’indigents, ce qui représente le tiers de la population indigente de Lille. Dans certaines rues, la quasi totalité des décès concerne des individus âgés de moins de 40 ans (la plupart sont des enfants de moins de cinq ans). Les logements sont minuscules, mal aérés, d’une extrême insalubrité. A Saint-Sauveur, chaque personne dispose d’à peine 10 m³ par habitation. La mortalité est effrayante : un mort-né pour 10 naissances. La mortalité est nettement supérieure à la mortalité nationale : plus de 30

pour 1000 vers 1860, contre 25 pour 1000 en France. En 1900, le taux de mortalité infantile à Lille est le plus important des villes françaises : 29,5%...[21] . C'est aussi à Lille, que le nombre de décès dû à la tuberculose est le plus inquiétant, après Paris[22]. Ce triste bilan est aggravé par l'arrivée massive d'immigrants, souvent belges, attirés par l'emploi industriel en pleine effervescence. La pollution, l'insalubrité se développent. La population s'entasse, les espaces verts disparaissent, malgré les agrandissements successifs de Lille, qui n'ont en rien amélioré la vie des plus démunis. Les religieuses constituent, dans ce contexte de misère, un personnel providentiel, très disponible et peu coûteux. En définitive, il est apparu que ce sont d'abord des raisons politiques qui ont enflammé le débat. Les religieuses étaient soupçonnées de pousser les populations démunies à privilégier l'enseignement des congréganistes au détriment des écoles de la République. Les motifs éthiques et économiques étaient peu crédibles. Le débat fut rude et la commission du bureau de bienfaisance, tributaire des crédits alloués par la municipalité n'a pu que se ranger aux idées des laïcistes. Pour autant, le bilan s'est avéré mitigé : en 1902, la moitié des dispensaires publics sont laïcisés et un dispensaire privé se voit privé de ses membres chassés par les forces de l'ordre. Après la seconde guerre mondiale, la généralisation de l'accès aux soins, les progrès de la médecine, l'instauration d'un régime de sécurité sociale, la politique de rénovation urbaine accompagnent une augmentation continue du niveau de vie. Les politiques de santé cessent de s'organiser autour de la prévention ; le fonctionnement des dispensaires se transforme. En ce qui concerne les assurés sociaux, une prise en charge est effectuée par le régime de sécurité sociale. Les dispensaires publics adressant aux personnes démunies ont été financés par l'A.M.G. (assistance médicale gratuite). Par contre, les dispensaires privés (du moins à Lille) ne recevaient pas de fonds, du moins jusqu'à la promulgation de la loi de décembre 1970 instaurant le principe de « participation au service public hospitalier » (PSPH)[23]. Dans le même temps, la baisse des vocations religieuses fait peu à peu disparaître du paysage, la figure emblématique de la sœur de Charité.

[1] Les Grandes Heures de Lille, Dr. Alain Gérard, Perrin, 1991. [2] Le rôle des francs-maçons (traditionnellement opposés à l'Eglise) est d'ailleurs très particulier à Lille. La question de la laïcisation des hôpitaux ne faisait pas l'unanimité dans les confréries, souvent objets de frictions. A l'hôpital, la plupart des médecins francs-maçons soutenaient les religieuses. Je remercie le Pr Alfred Lorriaux, externe en 1937 à l'hôpital Saint Sauveur de Lille (actuellement doyen honoraire de la faculté de médecine d'Amiens et président du comité régional d'éducation pour la santé de Picardie) pour ses témoignages [3] Membre actif du Parti Ouvrier, noyau de la future S.F.I.O. [4] « Il ne peut y avoir aucune organisation en dehors du parti socialiste qui puisse émanciper le prolétariat » Gustave Delory, lors du congrès de Nancy en 1907. [5] L'administration du bureau de bienfaisance pouvait être commune avec celle de l'administration des hospices comme ce fut le cas à Valenciennes. Cette « fusion » des deux administrations est un des aspects du système rouennais d'assistance, étudié par Y. Marec (Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen : 1796-1927, expériences locales et liaisons nationales, La Documentation française, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 2002. [6] Dispensaires rue de la Barre, Esquermes, Moulins, St Gabriel, Werquin et Wazemmes (dédoublé en 1883). Bulletin administratif 1901. Tome XXX Lille, 1902, Statistique du bureau de bienfaisance. Arch. Mun. de Lille. [7] Registre des délibérations du conseil municipal, 27 octobre 1882. Arch. Mun. de Lille. [8] Registre des délibérations du conseil municipal, 28 juillet 1882. Arch. Mun. de Lille. [9] Registre des délibérations du conseil municipal, 10 décembre 1897. Arch. Mun. de Lille. [10] Journal des sciences médicales de Lille. 5 décembre 1884. Les indigents sont au nombre de 40 000 en 1910. [11] Registre du conseil municipal, le 28 juillet 1882. Arch. Mun. de Lille. Les plaintes des pharmaciens à l'encontre des religieuses, coupables à leurs yeux de préparer illégalement différents remèdes sont systématiquement classées sans suite. [12] Les dispensaires tenus par les sœurs en 1898 sont ceux de Fives, Ste Catherine et Moulins Lille. Registre du conseil municipal de Lille, le 18 novembre 1898. Arch. Mun. de Lille. [13] 14 800 indigents secourus dans les dispensaires laïcisés et 16 610 dans les dispensaires non laïcisés. [14] Les Frères Camilliens ont leur maison mère en Italie, ce qui renforce la suspicion. Ils avaient déjà été expulsés en 1880. [15] Le Réveil, 2 octobre 1899. [16] En 1899, le préfet du Nord Paul Vatin a déchaîné une violente campagne de presse après avoir nommé M. Houdoy, membre de la commission des hospices. Paul Vatin quitta le département et fut remplacé par Louis Vincent. [17] La Lanterne du 15 janvier 1900. [18] Notamment par Victor Hugo dans Les Châtiments, 1851. [19] Statistiques fournies au ministère de l'Intérieur, en exécution de la circulaire ministérielle du 25 novembre 1886 et publiées dans le Bulletin administratif du conseil municipal de Lille. [20] Pierre Pierrard, La vie ouvrière à Lille sous le second Empire, Félix-Paul Codaccioni, De l'inégalité sociale dans une grande ville industrielle, le drame de Lille 1850-1914. [21] Pierre Pierrard, Histoire de Lille, p212-213. [22] 13% des décès sont dus uniquement à la tuberculose en décembre 1901. En y ajoutant, les cas de bronchite, de pneumonie et autres maladies respiratoires, le pourcentage est de 38%. Statistique sanitaire publiée dans le Bulletin du conseil municipal. Arch. Mun. de Lille. [23] Je remercie le Dr Liefoghe, doyen honoraire de la faculté libre de médecine de Lille pour ses informations. Revue Prévoyance sociale, passé, présent, avenir, du comité régional Nord-Pas de Calais d'histoire de la sécurité sociale et de la protection sociale n°70-janvier 2007.